



HINDISHEIM INFO

D'HINDSEMER NEISCHT

JUILLET 2017

www.hindisheim.fr

LE MOT DU MAIRE

Chers Hindisheimois, liewi Hindsemer,

« L'été arrive, et la vie devient facile » est-il dit dans la chanson Summertime. Il faut nuancer ce propos, car la vie n'est pas facile pour tout le monde, et certains se soucient malheureusement très peu des impacts sur autrui de leurs débordements voire incivilités. Ce « HINDISHEIM INFO » énonce quelques rappels en la matière. Cependant, loin de vouloir jouer le trouble-fête, je me réjouis de cette période estivale, de la vie et des moments de partage qu'elle apporte.

Tandis que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est plus que jamais en cours, la municipalité vient d'achever plusieurs chantiers, dont ceux du faubourg des jardins et du nouvel accès de l'église. Alors il nous sied de partager également cette période privilégiée. Côté manifestations, le cercle St Étienne et l'Union Sportive de Hindisheim fêtent cette année leur 90ème anniversaire. Rendez-vous aussi à la

soirée de la fête nationale du 13 juillet, où votre présence témoignera du soutien à la section locale des Sapeurs-Pompiers.

A schéner Summer mitnander, bel été à tous !

Pascal NOTHISEN



MANIFESTATION DE LA FETE NATIONALE

FEU D'ARTIFICE jeudi 13 juillet 2017 à 23h.



Le spectacle pyrotechnique du Comité des Fêtes sera à nouveau présenté dans le cadre pittoresque du **Chemin de la Forêt**, vers le Lavoir de l'Andlau (non loin de l'église).

Rehaussé par la participation des Sapeurs-Pompiers de Hindisheim, ce feu sera cette année d'une hauteur un peu moins élevée. Pour l'apprécier pleinement, les spectateurs sont invités à se regrouper sur le Chemin de la Forêt, en respectant la zone de sécurité qui sera mise en place.

Les réjouissances débuteront bien plus tôt puisque, dès 20h, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers proposera sur place une **buvette avec petite restauration dont grillades**. Venez nombreux !

LE CASQUE DE VÉLO EST OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS DEPUIS MARS 2017



En cas de non-respect de cette règle, les adultes transportant ou accompagnant les enfants s'exposeront à une amende de 135 euros.

Qu'ils soient conducteurs ou passagers d'un vélo, depuis le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement porter un casque, selon un décret publié le jeudi 22 décembre 2016 au Journal Officiel.

MODIFICATION DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

Dans le cadre du « plan préfecture nouvelle génération », les modalités de recueil des cartes nationales d'identité ont évolué vers un processus dématérialisé, notamment pour des raisons de sécurité. Les demandes de délivrance d'une CNI font l'objet d'un traitement dans l'application « Titres électroniques sécurisés – TES », déjà utilisée pour les passeports.

En conséquence, seules les 32 mairies bas-rhinoises actuellement équipées du dispositif sont en mesure de recevoir les demandes de délivrance d'une CNI. La mairie de Hindisheim ne fait pas partie des communes équipées et n'est donc plus en mesure de recevoir les demandes des administrés. Néanmoins il est encore possible de retirer le dossier.

Depuis le 28 mars 2017, les administrés doivent se rendre dans les communes équipées du dispositif (au plus près pour Hindisheim : Erstein, Fegersheim et Illkirch).

Il est possible de pré-remplir sa demande en ligne avant de se rendre dans une mairie équipée du dispositif, sur le site Service-Public.fr.

RENATURATION DE L'ANDLAU



La Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'apprête à engager l'opération la plus ambitieuse du programme de restauration et de renaturation de l'Andlau et de la Scheer. Les travaux de terrassement et de génie végétal vont démarrer et durer tout l'été. La reprise de l'ancien tracé à méandre correspond au style typique d'une rivière comme l'Andlau. Elle ne sera fonctionnelle qu'après septembre 2017, de manière à assurer la tenue des talus, plantations et autres installations.

Rendez-vous à l'automne pour la mise en eau !

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET ESPACES BORDANT LES PROPRIÉTÉS

Tout propriétaire ou locataire est tenu de nettoyer et d'entretenir le sol au droit de leur immeuble bâti ou terrain nu bordant un trottoir, sur tous les côtés, afin que le passage des piétons se fasse en toute sécurité :

- Les mauvaises herbes qui poussent devant leur propriété, entre la bordure de trottoir et la limite de leur propriété sur les trottoirs goudronnés ou pavés, doivent être arrachées.



- L'entretien en état de propreté des regards ou grilles ainsi que les caniveaux le long

des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires.

Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

- Les débris, feuilles mortes ou autres ne doivent en aucun cas être jetés dans les caniveaux, sur la chaussée ou sur les trottoirs.

Pour les voies dépourvues de trottoirs, le nettoyage doit être effectué sur une largeur d'un mètre sur l'aire de la chaussée bordant l'immeuble considéré.

ATTENTION :

"L'utilisation de produits désherbants et polluants est interdite..."

Solutions alternatives :

Eau bouillante, eau de cuisson des pommes de terre, désherbeur thermique...).

RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

Dans une agglomération, vous devez garer votre voiture par rapport au sens de la circulation : à droite sur les chaussées à double sens, à droite ou à gauche sur celles à sens unique selon les indications données par un panneau ou la signalisation au sol. Hors agglomération, le stationnement doit se faire autant que possible hors de la chaussée.

Dans tous les cas, il est interdit de vous arrêter ou de stationner sur un trottoir (sauf indication contraire d'un panneau) y compris devant chez vous !

Il est interdit de stationner devant une porte de garage, même si elle n'affiche pas de panneau le précisant, ou toute autre entrée d'immeuble qu'un véhicule peut emprunter.

Le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique pendant plus de 7 jours est considéré comme abusif, susceptible d'une contravention. Compte tenu du nombre croissant de véhicules stationnant dans le village, il est demandé aux habitants de **garer leur véhicule autant que possible dans leur cour ou garage privés.**

L'ARRÊT DE BUS LITTÉRAIRE SERA EN PLACE JUSQU'AU 24 AOÛT 2017

Merci de prendre soin de ce lieu afin que tous puissent en profiter.

RALLYE DE L'ÉTÉ

La commune propose entre le 10 juillet 2017 et le 31 août 2017 de participer à un rallye : (feuillet disponible à la mairie ou à l'office du tourisme d'Erstein), et de partir en promenade dans le village. Un parcours qui se fait à pied, seul, en groupe et enfants accompagnés par des adultes. A la fin une récompense attendra les plus jeunes (3-12 ans) à la Mairie.

CONCOURS MAISONS FLEURIES



Le mercredi 26 juillet 2017 le jury communal fait sa tournée pour évaluer la qualité du fleurissement réalisé par les particuliers. La diversité du fleurissement, le soin apporté à la végétation,

l'harmonie habitat/fleurissement, l'entretien des abords sont pris en compte pour l'évaluation.

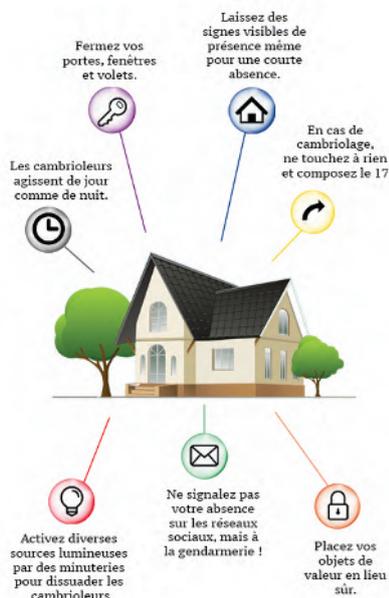
Merci à tous ceux qui participent à l'effort de fleurissement entrepris dans notre village.

CONNAISSEZ-VOUS « L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES » ?

La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Ci-contre quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.



UN NOUVEAU COLOMBAGE SUR LE ROND POINT SUD



Le colombage a été inspiré par le haut du clocher de notre Chapelle datant du XIVe siècle.

Cette pièce a été réalisée par Nicolas Kauffmann, arrière petit fils de la famille

« s'Schuemacherles Sepp » dans le cadre de son bac professionnel de technicien constructeur bois.

Nous le remercions pour ce don fait à la commune, vous pourrez admirer ce remarquable travail dès cet été sur le rond point de l'entrée Sud.

NUISANCES SONORES



Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie à laquelle chacun aspire, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils

susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc. ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 20h.
- Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
- Interdit les dimanches et jours fériés.

THÉÂTRE ALSACIEN



La communauté de communes du canton d'Erstein réfléchit aux nouvelles modalités concernant les sorties au théâtre alsacien. Une

information vous parviendra très prochainement.

PROXI

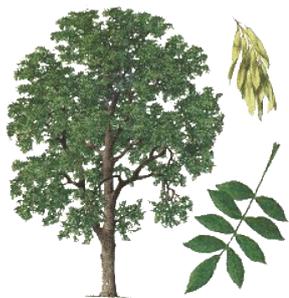
Les nouveaux horaires d'ouverture sont :

lundi au vendredi	08h00 à 12h00	15h00 à 18h30
samedi	08h00 à 12h00	15h00 à 18h00

AIDE ADMINISTRATIVE

Pour vous aider dans toutes formalités administratives et courriers : HEIM Karine à Erstein
Tél : 07 71 89 00 59 / heimkarine@hotmail.com
Devis et premier rendez-vous gratuit.

MALADIE DU FRÊNE



La chalarose du frêne est une maladie causée par un champignon qui attaque les frênes, arbres très présents dans nos forêts.

Actuellement, des arbres de tous diamètres, déjà secs sur pied ou encore apparemment en bonne santé, sont donc susceptibles de tomber au sol même en l'absence d'un fort vent.

Quelques recommandations utiles pour les forêts à frêne :

- Ne vous aventurez pas en forêt en cas de vent, même faible ou en cas de prévision d'orage.
- Ne stationnez pas sous des frênes.

PLAN CANICULE

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, quels sont les bons gestes?

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.**
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

CALENDRIER DES FÊTES

JUILLET

- Vendredi 07 : Benne à papiers
- Samedi 08 : Olympiades pour les 90 ans du CSE (pour les membres et leurs familles)
- Jeudi 13 : Fête nationale et fête des pompiers
- Dimanche 30 : Concours de pêche des retraités

AOÛT

- Dimanche 13 : Tournoi de pétanque à l'étang

SEPTEMBRE

- Samedi 02 : Fête des Récoltes d'Antan
- Vendredi 08 : Collecte de sang
- Samedi 09 : Matinée d'inscription et promotion du cercle
- Dimanche 10 : Cérémonie du 90e anniversaire de l'USH
- Vendredi 15 : Soirée des nouveaux arrivants
- Samedi 23 : Exposition des arboriculteurs

OCTOBRE

- Vendredi 6 : Benne à papiers à Hindisheim
- Dimanche 22 : Assemblée Générale et festivités du 90ème anniversaire du CSE
- Samedi 28 : Soirée Halloween

NOVEMBRE

- Mercredi 1er : Cérémonie au monument aux morts à Hindisheim
- Samedi 4 : Soirée loto de l'USH
- Dimanche 26 : Assemblée Générale AAPPMA

DÉCEMBRE

- Dimanche 3 : Concert de Noël de Melod'hin à l'église
- Vendredi 8 : Collecte de sang à Hindisheim